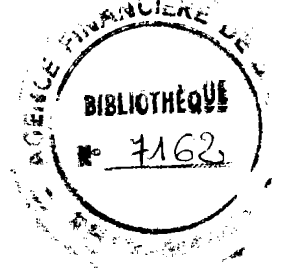




7162 RM



Agence de l'eau  
Rhin-Meuse



HOUILLERES DU BASSIN DE LORRAINE

Centrale E. Huchet

STOCKAGE A SEC DES CENDRES

DE CHAUDIERES

NOTE

EXPLICATIVE

## GENERALITES

1) La Centrale E. HUCHET comprend actuellement :

- une première tranche équipée de deux turbo-alternateurs de 100 M. chacun (groupes n° 1 et n° 2)
- une deuxième tranche de deux groupes turbo-alternateurs de 125 M. chacun (groupes n° 3 et n° 4)
- une troisième tranche équipée d'un turbo-alternateur de 294 MW (groupe n° 5).

Une quatrième tranche, en construction, comportera un groupe turbo-alternateur de 600 MW et entrera en fonction en 1981.

Les chaudières des groupes N° 1 et 2 sont à dépoussiérage hydraulique et n'interviennent pas dans l'objet du présent dossier.

Les chaudières des groupes 3, 4, 5 sont dotées de dépoussiéreurs électrostatiques. Le futur groupe 6 sera également équipé de dépoussiéreurs électrostatiques.

Les poussières sèches, dites cendres volantes, issues des dépoussiéreurs électrostatiques, présentent les caractéristiques générales suivantes :

- granulométrie : ultra fine
- humidité à la sortie des dépoussiéreurs : 0 %
- masse volumique apparente : 0,6 à 0,75.

Elles se présentent sous forme d'une poussière sèche, impalpable et fine, avec des caractéristiques pouzzolaniques accusées.

Les cendres volantes des chaudières trouvent comme emplois principaux :

- la vente aux cimentiers et aux producteurs de bétons aux cendres, qui les incorporent aux procédés de fabrication des ciments. Dans ce cas, les cendres sont chargées en camions ou wagons étanches. Un poste de chargement moderne a d'ailleurs été réalisé il y a quelques années à cet effet
- l'utilisation comme filler (briques, tuiles, revêtements étanches...)
- l'utilisation comme matériaux de construction de routes. Les transports sont effectués en camions-bennes, après humidification
- l'utilisation comme matériaux de remblayage dans les travaux du fond.

Dans l'état actuel des choses, les quantités de cendres utilisées dans les trois cas cités plus haut ne dépassent pas 12 à 15 % de la quantité totale de cendres et mâchefers produite. La plus grande partie, soit 90 % du total, doit être stockée dans des installations prévues à cet effet.

.../...

## CONCLUSION

En résumé, on peut considérer que le stockage à sec apportera une amélioration sensible par rapport à la situation antérieure (bassins de décantation de grande étendue).

Vu aux plans des différentes nuisances possibles :

- les envolées de cendres deviennent pratiquement impossibles. Dans les cas extrêmes et accidentels, nécessairement de courte durée, de telles envolées n'atteindront pas, à notre avis, les agglomérations avoisinantes
- l'incidence des composants chimiques des cendres n'est pas défavorable à la végétation environnante
- écoulements Ce ruissellement seront captés en bordure du bassin et n'apporteront aucune nuisance
- les qualités pouzzolaniques des suies font que les composés solubles restent inclus dans les suies stockées à sec et que des entraînements par dissolution ne semblent pas se produire.